

Quand inclure un patient dans le réseau ASDES ?

Suivant les déterminants de santé pris en compte dans le dossier ASDES

Si votre patient(e) présente un ou plusieurs de ces éléments, vous pouvez l'inclure dans le réseau ASDES :

- FACTEURS DE RISQUE SOCIAUX : couverture sociale inexistante ou incomplète, logement, faibles revenus, renoncement aux soins pour problèmes financiers, besoin médico-juridique (+/- *nécessité d'un suivi social*).
- ADDICTIONS
- HYGIENE ALIMENTAIRE DEFECTUEUSE : Surpoids ou obésité, diabète, HTA, dyslipidémie
- malnutrition qualitative, dénutrition (+/- *nécessité d'un suivi diététique*).
- FACTEURS DE RISQUE CARDIO-VASCULAIRE : HTA, diabète, dyslipidémie (+/- *nécessité d'un suivi diététique*).
- FACTEURS DE RISQUE D'INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE
- NECESSITE DE DEPISTAGE DE CANCER : colon, prostate, sein, col utérin, mélanome.
- INCONTINENCE URINAIRE ou facteurs de risque nécessitant des explorations spécialisées.
- RISQUE D'OSTEOPOROSE
- RETARD VACCINAL
- NECESSITE D'UN DEPISTAGE DE LA TUBERCULOSE
- NECESSITE D'UN DEPISTAGE IST, ou IST diagnostiquée nécessitant un suivi spécialisé.
- SOUFFRANCE MENTALE (+/- *nécessité d'un suivi psychologique*).
- NECESSITE D'UN BILAN OU SUIVI DENTAIRE

- **TOUTE AUTRE DIFFICULTE SOCIALE OU MEDICALE QUI REND DIFFICILE L'ACCES AUX SOINS DE VOTRE PATIENT**

Il est rappelé que les dossiers doivent être remplis intégralement, et le consentement du patient signé, remis en même temps que le dossier d'inclusion.

Prise de RV :
secrétariat médical : 06 13 53 45 06

www.asdes.fr

contact@asdes.fr